



Conseil d'Administration du 11 juin 2024

DÉLIBÉRATION 2024-18

Approbation du budget supplémentaire 2024 – Budget principal

■ Le budget supplémentaire proposé a pour objet :

- de reprendre le résultat antérieur constaté au compte administratif 2023.
- de procéder à l'inscription de plusieurs produits constatés d'avance.

Le présent budget supplémentaire modifie le budget primitif 2024 par l'inscription de recettes complémentaires et l'affectation des dépenses correspondantes.

1/ Budget supplémentaire 2024 – section de fonctionnement

1.1 Affectation du résultat net disponible

101 305,24 € correspondant au résultat net disponible sont affectés aux recettes de fonctionnement.

1.2 Inscription de produits constatés d'avance

Lors de l'exécution du budget 2023, une partie des recettes réalisées a été inscrite en produit constaté d'avance pour un montant de **253 659,00 €**.

Pour le pôle « ESADSE » :

- **8 927,00 €** pour des projets en faveur des étudiants dans le cadre du CVEC (CROUS)
- **64 995,00 €** pour le projet Smoties/Human cities (Europe)
- **55 488,00 €** pour ERASMUS (Europe)
- **59 325,00 €** pour le projet « EKIP » (Europe)
- **13 000,00 €** pour Culture Pro (DRAC)
- **15 000,00 €** pour la mission « Cité 2025 » (SEM)
- **32 924,00 €** pour le projet « Arts & Crafts » (Europe)
- **4 000,00 €** pour la recherche numérique (DRAC)

Ces recettes sont inscrites aux articles 7478, 7477 et 74718, et les dépenses correspondantes à l'article 611.

2/ Budget supplémentaire 2024 – section d'investissement

86 077, 87 € du résultat net disponible sont affectés aux recettes d'investissement pour le pôle « Moyens Généraux ».

Il est proposé au Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer, et le cas échéant, approuver le budget supplémentaire 2024.

Mis aux voix, ce dossier est adopté à l'unanimité des 13 voix sur 13.

**Pour extrait,
Le président de séance**

Marc CHASSAUBENE